



République Française
Département des Alpes-de-Haute-Provence
Arrondissement : FORCALQUIER
PROCÈS VERBAL
CCAS DE PEIPIN

Nombre de membres en exercice: 11

Présents : 10

Votants: 11

Séance du 23 mars 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-trois mars l'assemblée régulièrement convoquée le 23 mars 2022, s'est réunie sous la présidence de , à 18 heures 30

Sont présents: Frédéric DAUPHIN, Gisèle JOSEPH, Dorothée DUPONT, Aurélie DURAND, Philippe SANCHEZ-MATEU, Joëlle BLANCHARD, Agnès LIZANA, Claire Lise Malka MARCOVICH, Christian BELLO, Raymond PREVER-LOIRI

Représentés: Marie Claude PULCE par Gisèle JOSEPH

Excuses:

Absents:

Secrétaire de séance: Aurélie DURAND

Le quorum est atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Président présente les nouveaux membres du Conseil d'administration à savoir Mme Agnès LIZANA qui remplace Mme Josiane RICARD, membre du Club de l'Age d'or et M Raymond PREVER-LOIRI qui remplace M Norbert JACQUELIN qui a durant son activité d'enseignant oeuvré auprès des jeunes.

Monsieur le Président propose le vote du procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 27 septembre 2021. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Colis de Noël 2021

Les membres du Conseil d'administration se sont rencontrés le 20 décembre 2021 lors d'une réunion de travail pour se répartir la liste des aînés de + de 77 ans pour la distribution des colis de Noël.

Madame la Vice-Présidente fait un retour concernant cette distribution. Elle précise que 10 colis n'ont pas été distribués cette année. Un tour de table a été réalisé pour connaître la destination des colis restants. Les administrateurs à la majorité ont décidé d'en faire don à l'épicerie sociale solidaire (le Point Rencontre).

Forum Emploi et Formation - 2022 001P

Monsieur le Président rappelle que le Conseil d'administration avait accepté l'organisation du forum Emploi et Formation.

Suite à la réunion qui a eu lieu en mairie le 1^{er} septembre 2021 ce forum est donc prévu le 14 mai 2022 sur la Place des Ecoles de Peipin.

Une nouvelle réunion, à laquelle un représentant de la Communauté de Communes a été convié, a été programmée en mairie le 31 janvier 2022 avec Pôle emploi et la Mission locale pour l'organisation technique de cette journée.

Il est précisé qu'il n'y aura pas d'installation de barnum pour cette manifestation.

Monsieur le Président demande aux administrateurs qui sera présent pour aider à l'installation et au déroulement de ce forum.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, seront présents vers 8h et vers 12h :

- Mmes Gisèle JOSEPH, Agnès LIZANA, Malka MARCOVICH, et MM. Christian BELLO, Raymond PREVER-LOIRI et Philippe SANCHEZ-MATEU.

À 19H17, Dorothée DUPONT donne pouvoir à Aurélie DURAND et quitte la séance.

Ateliers numériques séniors - 2022 002P

Lors de la séance du 27 septembre 2021, en plus de l'atelier mémoire, les administrateurs ont choisis les deux ateliers suivants :

- « Senior du Web »
- « Senior au volant ».

La convention de partenariat a été transmise à la Directrice de ASEPT PACA pour validation et signature.

Malgré une information diffusée dans le bulletin municipal, une intervention auprès des membres du Club de l'Age d'or, l'atelier conduite prévu le vendredi 14 janvier 2022 a été annulé faute d'inscrits en suffisants (3).

Cet atelier pourrait être reprogrammé au printemps.

Quant à l'atelier « seniors du Web », nous finalisons l'étude du contrat permettant l'accès à internet dans la salle du Riou.

Monsieur le Président donne la parole à Mme la Vice-Présidente qui précise qu'il est prévu 8 séances de 2h30 les vendredis de 14h à 16h30 du 2 septembre au 21 octobre 2022 inclus.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil d'administration approuve la programmation des ateliers numériques séniors telle que présentée.

Aide sociale - 2022 003P

Madame la Vice-Présidente a rencontré un administré le vendredi 4 mars 2022 (à sa demande) au sujet d'une aide pour le paiement des repas de la restauration scolaire de ses deux enfants scolarisés à Peipin.

Madame la Vice-Présidente explique la situation de cette personne seule qui rencontre des difficultés à payer les factures de la cantine de ses deux enfants pour les mois de mars et avril 2022. Elle propose que le CCAS prenne en charge les repas qui s'élèvent au total à 105,60€ pour les 2 mois afin que les enfants puissent continuer à bénéficier du service.

De plus, une facture d'électricité d'un montant de 276,01 € reste due.

Mme la Vice-Présidente propose que le CCAS prenne en charge les impayés de cantine et la facture d'électricité pour un montant total de 381,61 €.

De plus, une facture d'électricité d'un montant de 276,01 € reste due.
Mme la Vice-Présidente propose que le CCAS prenne en charge les impayés de cantine et la facture d'électricité pour un montant total de 381,61 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité, les membres du Conseil d'administration décident que le CCAS prenne en charge les impayés de cantine et la facture d'électricité pour un montant total de 381,61 €.

Préparation budgétaire

Pour cette année 2022, une présentation du budget est étudiée par les membres du Conseil d'administration avant le vote prévu début avril 2022.
Des propositions sont faites aussi bien en fonctionnement qu'en investissement.
Les élus voteront les documents budgétaires lors de la prochaine réunion.

Présentation du Dispositif "en chantier"

Un courriel a été reçu en mairie concernant le dispositif « En chantier » proposé par l'organisme ADSEA 04 dont le siège social est à Digne les Bains en collaboration avec la Mission Locale 04.

Madame la Vice-Présidente fait lecture du courriel reçu pour expliquer leurs missions et leurs rôles auprès des jeunes de 16 à 29 ans sans emploi du département.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20H11.

Questions diverses :

Les administrateurs s'interrogent sur la communication qui a été faite au sujet de la guerre en Ukraine.

Monsieur le Président indique que l'information a été diffusée sur divers réseaux (site Internet de la commune, Facebook)

Les administrés ont été dirigés vers la commune de Sisteron pour la récolte des dons.

Concernant l'accueil et l'hébergement des réfugiés, les administrateurs demandent si les logements communaux peuvent être mis à disposition.

Monsieur le Président indique que ses logements sont actuellement vides et ne sont pas adaptés pour l'hébergement d'urgence en raison de différents travaux à réaliser.

Frédéric DAUPHIN



Aurélie DURAND

